

**Faire de la réforme
du mode de scrutin
un enjeu féministe**

Présenté par les membres du
collectif Féminisme et démocratie

Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe

1. Qui est Féminisme et démocratie ?

Le Collectif **Féminisme et Démocratie** s'est formé en mars 2002 suite à l'assemblée de fondation du Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN)¹. Il est composé de féministes qui y siègent majoritairement à titre individuel. Toutes ses membres ont en commun de s'intéresser aux conditions d'exercice de la politique, d'abord comme citoyennes mais aussi, pour quelques-unes, comme candidates potentielles si le mode de scrutin était modifié.

L'objectif premier de **Féminisme et Démocratie** est de contribuer aux débats entourant les changements nécessaires à nos institutions démocratiques et, particulièrement, au mode de scrutin, en y apportant une vision féministe de la place et des intérêts des femmes. Le collectif se réunit une fois par mois, comprend une trentaine de membres et fait appel occasionnellement à des personnes ressources. Il conserve des liens étroits avec le MDN tout en demeurant autonome dans son orientation et son organisation.

Le collectif **Féminisme et Démocratie** s'est centré, depuis sa création, sur l'étude et l'analyse des modes de scrutin proportionnels, croyant qu'il y a là une étape obligée vers les changements démocratiques souhaités.

Féminisme et Démocratie veut donc, à ce stade-ci de ses travaux, vous faire part de ses réflexions concernant la réforme du mode de scrutin et ses impacts sur la représentation des femmes à l'Assemblée nationale.

Quant aux autres questions soulevées par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et touchant l'ensemble des institutions démocratiques elles seront bientôt étudiées par les membres du collectif. Le temps qui est accordé à la population pour prendre position est bien trop court pour permettre une réflexion en profondeur. Il s'agit de questions importantes qui méritent d'y accorder tout le temps et toute l'attention nécessaire, ce que le présent processus de consultation ne nous permet malheureusement pas.

¹ Le MDN est une vaste coalition non partisane qui milite pour l'obtention d'une réforme en profondeur du mode de scrutin au Québec. Voir son site pour information www.democratie-nouvelle.qc.ca

2. Le mode de scrutin

La question du mode de scrutin est revenue à l'ordre du jour dans les débats politiques au Québec. De plus en plus de voix se prononcent en faveur d'un nouveau mode de scrutin qui fait une large place à la représentation proportionnelle (représentation basée plus sur le nombre de voix obtenues plus que sur les circonscriptions électorales).

Même le gouvernement actuel reconnaît que nos institutions démocratiques ont besoin de réformes en profondeur, comme en témoigne la mise sur pied de la Commission de réforme des institutions ainsi que du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques.

Il est important que les femmes participent à toutes les étapes de réflexion et de consultation sur la modification du mode de scrutin. Car les femmes, dans ce débat, ne sont pas un groupe d'intérêt parmi d'autres, mais une catégorie de la population qui a été historiquement exclue du droit de vote et dont l'exclusion a constitué un principe fondateur de nos institutions politiques.

C'est d'ailleurs pourquoi les féministes ont dû lutter pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes. C'est aussi ce qui explique que, malgré le fait que les femmes soient, malgré tous les obstacles, plus nombreuses à se présenter à des postes électifs, nous sommes encore loin de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les assemblées élues : même si nous avons obtenu le droit de vote provincial en 1940, ce n'est qu'en 1962 qu'une femme a été élue pour la première fois à l'Assemblée nationale et, en 1976, que plus d'une femme y a siégé. Si la tendance se maintient, comme dirait l'autre, quand obtiendrons-nous l'égalité dans la représentation politique ?

Nous avons comme objectif que le prochain mode de scrutin permette d'atteindre l'égalité entre femmes et hommes dans la représentation politique. Nous estimons que nous, les femmes, avons non seulement à nous exprimer comme électrices mais aussi à être présentes dans les lieux du pouvoir. Ceci implique un mode de scrutin qui respecte mieux les choix des citoyennes et qui rende possible un éventail de choix politiques plus large que ce que nous offrent les partis politiques actuels.

Il ne faudrait cependant pas se faire d'illusion sur la possibilité de trouver un mode de scrutin qui permettrait une représentation parfaite à la fois des opinions politiques présentes dans la société et de la composition sociologique de la société. Lorsque les démocraties occidentales ont opté pour le gouvernement représentatif plutôt que pour la démocratie directe, elles visaient principalement à établir une distance entre le corps électoral et le corps législatif.

Toutefois, les modes de scrutin ont un impact sur l'ampleur de cette « distance »; celui qui est en vigueur actuellement au Québec a pour effet de maximiser l'écart entre la volonté populaire et la députation puisque, non seulement il fige l'état de l'opinion publique pour une durée déterminée (les député-es sont élus pour un mandat à durée déterminée alors que les préférences électorales peuvent varier au cours de leur mandat), mais qu'il contribue également à créer des distorsions importantes entre les préférences de l'électorat et le résultat concret des élections dans chacun des comtés et à l'Assemblée nationale..

Certes, dans une réforme du mode de scrutin, il n'est pas question de remettre en cause le principe du gouvernement représentatif, ni même le fait qu'il repose plus sur l'opinion que sur la présence de divers groupes sociaux (les parlementaires ont tendance à être plus blancs, plus masculins, plus riches, plus scolarisés — bref, tout ce qui constitue un avantage social dans notre société — que la moyenne de la population). Peu importent nos opinions à ce sujet, il faut quand même reconnaître que les divers modes de scrutin ne sont pas neutres par rapport au résultat du vote et qu'il est nécessaire de choisir celui qui a le moins d'effets discriminants, tout en reconnaissant qu'ils en ont tous.

3. Pourquoi une réforme du mode de scrutin ?

Actuellement, la députation à l'Assemblée nationale du Québec est élue au scrutin uninominal à un tour, c'est-à-dire que dans chacune des circonscriptions électorales est déclarée élue la personne qui a recueilli le plus de votes.

La volonté de réforme du mode de scrutin s'est affirmée depuis l'élection provinciale de 1998 qui a permis (pour la troisième fois depuis la Deuxième Guerre mondiale) que le gouvernement largement majoritaire soit formé par le parti qui est arrivé deuxième en termes de votes exprimés, tandis que le parti qui est arrivé premier est réduit à constituer l'opposition officielle.

Le mode de scrutin actuel présente plusieurs désavantages, dont voici les principaux :

- Il favorise la prééminence de l'exécutif (le conseil des ministres) sur le législatif (l'Assemblée nationale). En effet, le parti qui forme le gouvernement est usuellement majoritaire à l'Assemblée, ce qui a pour effet que celle-ci devient essentiellement une chambre d'enregistrement des décisions qui sont prises ailleurs, à savoir au conseil des ministres.

- Il donne un poids démesuré aux intérêts locaux . Les député-es ayant été élus dans une circonscription, se voient avant tout comme les représentant-es de leurs électrices et électeurs et non comme les représentant-es de l'ensemble de la population du Québec; ils et elles ont tendance à se transformer en lobbyistes pour les intérêts locaux. Ce phénomène est accentué par le fait que la plupart des député-es sont condamnés à être des député-es d'arrière-banc.
- Il rend presque inévitable la formation d'un système bipartisan. Un tel système, s'il a l'avantage d'assurer une certaine stabilité gouvernementale, permet difficilement aux divers courants d'opinion présents dans la société de se faire entendre dans les institutions publiques officielles.
Comment, dans un tel contexte, faire entendre la voix des autochtones, des populations issues de l'immigration, des femmes, des régions, de la gauche, des écologistes, etc.?
- Il entraîne un risque important de distorsion des résultats du vote lorsqu'il y a plus de deux partis qui présentent des candidat-es dans la plupart des circonscriptions. Dans ce cas, les votes pour le troisième parti risquent de désavantager de façon plus évidente l'un des deux grands partis et ainsi favoriser indûment l'autre qui parvient à faire élire plus de député-es, même si ceux-ci n'ont pas obtenu la majorité des voix exprimées dans leur circonscription (c'est ce qui s'est passé aux élections de 1998 où la présence de l'ADQ a plus nui au PLQ qu'au PQ et a permis à celui-ci de faire élire plus de député-es même s'il a obtenu moins de voix que le PLQ).
- Il rend très difficile la mise sur pied de mesures visant à une plus grande présence des femmes dans la députation. Il est en effet difficile de prédire les résultats sexués de l'investiture des candidates et candidats dans chacune des circonscriptions (cela dépend de 125 décisions locales, multipliées par le nombre de partis). Même en cas de préoccupation forte d'un parti (ce qui n'est actuellement pas le cas au Québec) pour favoriser une présence égale des femmes dans la décision politique, le résultat et en termes de candidatures et en termes d'élus ressemble à une loterie.

En résumé il génère une perte de confiance dans les élu-es, dévalorise les institutions démocratiques, tend à amenuiser la participation électorale et produit une impression croissante d'exclusion de la vie politique sur une portion importante de l'électorat.

Cet examen rapide des désavantages du mode de scrutin actuel devrait nous convaincre que nous avons avantage à remplacer l'actuel mode de scrutin. Cependant, comme il n'y a aucun mode de scrutin qui garantit une présence équitable des femmes dans la représentation politique, nous devons faire entendre notre voix pour que le principe de la présence

équitable des femmes dans la députation (admis par le MDN) ne reste pas lettre morte.

4. Comment assurer une présence équitable des femmes dans la députation ?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer entre les conditions générales et les mesures précises. Deux grandes conditions générales sont nécessaires.

A) Un mouvement féministe mobilisé

La première concerne l'existence d'un mouvement féministe actif et engagé dans le combat pour une plus grande présence des femmes dans la décision politique. Cela peut sembler une évidence, mais il est bon de rappeler que, règle générale, ce sont nos luttes qui ont changé nos vies. Le droit de vote des femmes est d'abord le résultat de la ténacité et de la mobilisation des suffragettes, même si des alliances ont été conclues et ont produit des résultats. De la même façon, ce sont principalement les féministes qui ont fait en sorte que nous ayons obtenu, en principe, la liberté d'avortement, l'équité salariale, les congés de maternité ou la criminalisation de la violence conjugale, pour ne nommer que quelques enjeux féministes des dernières décennies.

Ainsi, ce n'est que si nous faisons nôtre le combat pour une plus grande présence des femmes dans la décision politique que nous pourrons connaître des avancées majeures sur ce terrain. Toutefois, il est important de noter que ce n'est que si un nombre croissant de femmes et de féministes font le " saut " dans la politique institutionnelle que notre voie pourra se faire entendre. Aussi est-il nécessaire de prendre conscience qu'il ne suffit pas de demander l'égalité dans la représentation politique, encore faut-il faire acte de candidature et mener véritablement campagne, c'est-à-dire viser la victoire et non la défaite honorable.

Nous y avons intérêt à plus d'un titre. D'abord, il est important qu'aucun secteur de la société ne soit la chasse-gardée de quelque sexe que ce soit. Nous avons mené des luttes pour l'accès des femmes aux emplois non-traditionnels au nom de la mixité sociale et de l'égalité en emploi. Il est essentiel de ne pas abandonner aux seuls hommes le terrain de la représentation politique.

Ensuite, l'expérience nous a montré que les transformations sociales que nous souhaitons, même si elles ne s'y limitent pas, passent souvent par une décision politique : il faut des transformations législatives et la mise en place de politiques publiques pour faire en sorte que les pratiques et les mentalités commencent à se transformer.

Enfin, on n'est jamais mieux servi que par soi-même : un plus grand nombre de femmes dans la députation ne garantit pas, en soi, le caractère féministe des décisions politiques, mais cela peut difficilement nuire.

B) Un mode de scrutin favorable

La deuxième condition a trait à une réforme du mode de scrutin qui fasse appel à une forme ou une autre de représentation proportionnelle. À l'heure actuelle, le MDN privilégie quatre grands principes : égalité femmes/hommes; diversité québécoise et pluralisme politique; importance des régions; reflet de la volonté populaire.

Ces quatre grands principes sont mieux servis par un mode de scrutin proportionnel, même si les résultats pratiques peuvent varier selon la forme de proportionnelle que l'on choisit.

L'égalité femmes/hommes est plus facile à atteindre (même si elle n'est pas garantie) lorsque chaque parti présente une liste de candidatures dans laquelle il est facile et évident de mesurer la place qui est faite aux femmes en termes de nombre et de position dans la liste. On peut donc voir au premier coup d'œil si ces partis ont à cœur l'égalité entre les sexes et effectuer nos choix politiques en tenant compte de ce critère.

La diversité québécoise et le pluralisme politique seront également mieux servis par quelque forme que ce soit de scrutin proportionnel. Ainsi, il sera facile de vérifier (un peu de la même façon qu'en ce qui concerne l'égalité femmes/hommes) la place qui est faite par chacun des partis aux diverses composantes ethniques de la population québécoise. Par ailleurs, le mode de scrutin proportionnel est plus susceptible de favoriser l'émergence de plusieurs partis qui expriment les diverses sensibilités politiques et relaient, dans l'arène parlementaire, les préoccupations sociales de plusieurs secteurs de la société qui sont actuellement peu, pas ou très indirectement représentés dans le système parlementaire actuel. À l'intérieur d'une telle perspective, la création d'un parti féministe pourrait même être envisageable.

L'importance des régions serait évaluable quant à elle en ce qui concerne la plate-forme des partis et la provenance de leurs candidates et candidats. Fonctionner par régions plutôt que par comtés (qui doivent tendre à l'uniformité du nombre d'électeurs et d'électrices, peu importe le sentiment d'appartenance) reposerait sur des intégrations sociales réelles et non mathématiques.

Au regard des deux premiers principes mis de l'avant par le MDN, nous avons intérêt en tant que femmes à favoriser un mode de scrutin proportionnel. Cela pourrait avoir un impact sur le nombre de femmes élues et sur la présence des idées féministes dans le débat et dans les choix politiques.

5. L'importance de mesures d'action positive

Cependant, si la présence des femmes a tendance à augmenter là où se pratique le scrutin proportionnel et si les idées féministes ont plus de chances de figurer au nombre des enjeux électoraux là où il y a un mouvement féministe actif, cela ne suffit pas à assurer une présence égale des femmes dans la représentation politique. À cet égard, le problème n'est pas tant dans le choix aléatoire de l'électorat que par rapport aux partis politiques. Peu importe le mode de scrutin, ce sont les partis politiques qui ont le dernier mot en ce qui concerne les candidatures qu'ils présentent à l'électorat. Pour faire bouger les partis politiques, deux voies ont été suivies jusqu'à présent : la voie incitative et la voie législative.

Cependant, dans les deux cas, il y a accord pour admettre le principe suivant : ce n'est pas en laissant au cours naturel des choses le temps de produire des résultats que l'on obtient des changements substantiels mais en mettant sur pied des mesures d'action positive en faveur des candidatures féminines.

La voie incitative vise à convaincre un parti politique de présenter un nombre substantiel de candidatures féminines. Ainsi, dans plusieurs pays européens, les partis verts favorisent une répartition 50/50 des candidatures entre les hommes et les femmes. De la même façon, plusieurs partis sociaux-démocrates des pays scandinaves ont adopté des quotas de candidatures féminines. Au-delà du nombre, cependant, il faut aussi compenser la différence de moyens financiers entre hommes et femmes et certains partis réservent des fonds spéciaux pour les candidatures féminines (remboursement de certaines dépenses liées aux responsabilités maternelles, par exemple). D'autres types d'expérience comme les groupes de soutien aux candidates peuvent également favoriser un plus grand nombre de candidatures féminines.

La voie législative prend essentiellement deux formes, soit une législation pour contraindre les partis à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes, soit des sièges réservés aux femmes. Le premier type de mesure est essentiellement identifié à la loi française sur la parité. Pour l'instant, la loi a donné des résultats positifs lors des dernières municipales (47% de femmes élues comme conseillères, mais seulement 10% de femmes mairesses, la plupart dans des petites municipalités) mais elle a été désastreuse lors des dernières élections à l'Assemblée nationale, les grands partis politiques préférant une diminution de leur financement public au fait de présenter un nombre égal de candidatures féminines et masculines. Le deuxième type de mesure est surtout pratiqué sur le plan local. Ainsi, à Québec, les conseils de quartiers ont des sièges hommes et des sièges femmes. De la même façon certaines municipalités en Inde ont recours à ce type de sélection préalable des détenteurs de mandats municipaux.

On ne peut cependant pas faire abstraction des désavantages sociaux liés au fait que les femmes sont les principales responsables du travail domestique et des soins aux personnes dépendantes. Un plus grand nombre de femmes dans les institutions politiques, de même qu'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail rémunéré ne garantissent pas à eux seuls un nouveau partage des charges de la vie privée entre les hommes et les femmes, mais ils créent certainement des conditions propices à un débat sur cette question.

6. Des citoyennes actives

Peu importe la voie choisie, il faut se rappeler que l'on ne peut pas laisser aux partis politiques et à leur direction le soin de décider. Mieux vaut faire des pressions si l'on veut obtenir des résultats. Comme d'habitude... Aussi les femmes et les féministes doivent-elles s'engager activement dans la réforme du mode de scrutin afin de :

- revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique ;
- indiquer les mesures qui leur semblent les plus appropriées pour atteindre ces objectifs ;
- s'investir dans les partis politiques existants ou dans de nouvelles formations politiques afin de s'assurer de l'égalité dans la représentation politique comme dans les autres domaines de la vie sociale et de l'existence humaine ;
- obtenir des mesures compensatoires de la part des institutions et des partis politiques pour faire en sorte que le déséquilibre actuel dans la représentation politique soit rapidement corrigé.

C'est pourquoi le collectif *Féminisme et Démocratie*, à l'instar de l'ensemble du mouvement des femmes participe aux débats sur la réforme du mode de scrutin.

Nous croyons qu'il est grand temps que la société québécoise mette tout en œuvre pour parvenir à l'égalité dans la représentation politique, pour susciter des candidatures féminines et féministes pour les divers postes électifs et pour mettre en place des mesures d'action positive susceptibles de favoriser l'atteinte de cet objectif.

Si notre proposition est novatrice, les principes qui la sous-tendent ne sont pas nouveaux. Notre demande d'une représentation égalitaire n'est pas nouvelle non plus. Elle a été mainte fois répétée par le mouvement des femmes et les forces progressistes présentes dans la société québécoise et ce depuis plusieurs décennies. En fait depuis que les femmes ont gagné le droit de voter.

Nous croyons que la population québécoise est prête à faire le choix d'un nouveau mode de scrutin inspiré des systèmes de scrutin proportionnel et nous demandons que cette réforme soit l'occasion de corriger la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale et ainsi **améliorer vraiment** notre démocratie.

Pour un meilleur mode de scrutin du point de vue des femmes

Le collectif Féminisme et démocratie a étudié les diverses variantes de mode de scrutin proportionnel présentées par le Mouvement pour une démocratie nouvelle dans son mémoire à la carte, soit la représentation proportionnelle régionale, la personnalisée (système mixte allemand) ainsi que le système mixte compensatoire (voir mémoire à la carte, MDN, www.democratie-nouvelle.qc.ca)

Nos réflexions nous ont amené à réfléchir sur les éléments que devraient contenir une réforme du mode de scrutin pour, d'une part, favoriser l'accès des femmes à la politique parlementaire mais également pour faire en sorte qu'en tant qu'électrices nous nous sentions intéressées par la politique. Nous souhaitons aussi que la composition du Parlement reflète la diversité de nos opinions et orientations politiques.

**N o t r e e x a m e n s ' e s t b a s é s u r l e s
c r i t è r e s s u i v a n t s :**

- 1) l'égalité de représentation des femmes dans les assemblées parlementaires;
- 2) le maintien d'un lien entre député-e et électrices et électeurs de sa région;
- 3) l'émergence possible de tiers partis;
- 4) le renforcement du rôle des parlementaires.

Cet exercice qui avait pour but de trouver le mode de scrutin qui comblerait le mieux nos attentes féministes s'est finalement transformé en cours de route. Non pas que les modèles proposés par MDN n'étaient pas pertinents; simplement, nous nous sommes rendues compte que nous ne nous voulions pas seulement changer un mode de scrutin mais aussi et surtout modifier la façon de faire de la politique.

La nécessité, c'est bien connu, étant la mère de l'invention, nous voici donc en train de concocter un autre modèle de mode de scrutin. Un modèle sur mesure pour répondre aux critères que nous avons identifiés et à notre utopie de changer le monde.

Nous savons qu'il faut plus qu'un mode de scrutin pour augmenter le nombre de femmes candidates et le nombre de femmes élues au Parlement ainsi qu'au gouvernement. C'est pourquoi suite à l'explication de notre modèle de mode de scrutin, nous aborderons les conditions à mettre en place peu importe le mode de scrutin dont nous nous doterons.

Une nouvelle façon de voir et de faire la politique

Les femmes veulent faire de la politique mais autrement ! Il nous faut donc réinventer les chemins qui mènent au Parlement !

Premièrement, il faut prendre toute la mesure des changements que va opérer l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel. Tout sera nouveau : la façon de recruter des candidates et candidats, de faire campagne, pour les électrices et électeurs, de suivre cette campagne, de voter, de gouverner...

Ces changements nécessiteront une importante campagne d'éducation populaire et conviera à des changements profonds dans les mentalités. Il est impératif non seulement que la population soit accompagnée tout au long de la mise en place d'une réforme du mode de scrutin mais également que les femmes soient sensibilisées aux nouvelles avenues qui s'offriraient à elles.

L'hypothèse de départ de Féminisme et démocratie

Les partis

À la base de la proposition de Féminisme et démocratie se trouve la question suivante :

- Le système actuel basé principalement sur l'appartenance à un parti politique empêche-t-il des femmes, ayant pourtant tout le potentiel nécessaire, de se porter candidates?

Nous croyons que la réponse est oui. Plusieurs femmes ne sont pas tentées par la politique partisane à cause des contraintes qui y sont attachées : ligne de parti, pouvoir important des chefs, « games » politiques, etc. Vient alors une deuxième question:

- Une réforme du mode de scrutin qui n'offrirait pas d'alternatives à la politique partisane augmenterait-elle vraiment le nombre de candidates et d'élues?

Notre réponse est non, quoiqu'un scrutin proportionnel, selon nous, favorise plus que tout autre l'entrée de nombreuses femmes au Parlement.

La proportionnelle

Le mode de scrutin proportionnel, au niveau national, nous semble la meilleure façon de respecter la volonté populaire. De cette façon les partis, petits et grands, obtiennent le même pourcentage de sièges que le pourcentage de suffrages reçus. Toutes les tendances obtiennent ainsi une représentation correspondant à la volonté populaire.

Si son application de façon intégrale ou générale peut avoir pour conséquence de couper le lien d'imputabilité des élu-es envers une population locale, elle a cependant le mérite de procurer un parlement composé d'individus portant les préoccupations de l'ensemble de la population plutôt qu'uniquement celles de leur propre comté.

De plus, bien des exemples encourageants en termes de nombre de femmes députées s'observent dans des pays qui appliquent une forme ou une autre de scrutin proportionnel. Nous croyons donc qu'il s'agit d'un élément à intégrer dans le prochain mode de scrutin québécois.

L a q u e s t i o n d e s r é g i o n s

Pour la très grande majorité des membres de Féminisme et Démocratie, la question des régions est primordiale en raison de l'histoire et de la culture du Québec fortement ancrées dans les régions, du sentiment d'appartenance et des liens entre la population et sa ou son député; en raison aussi des dynamiques de pouvoir, d'intérêts, de développement économique où les régions doivent

souvent se positionner face aux grands centres urbains ou face à d'autres régions via leur député-e investi de la mission de protéger et défendre sa région, etc.

Pour d'autres par ailleurs, il faut justement rompre le lien député-région pour faire en sorte que **tous** les député-es élus – peu importe leur origine géographique – s'occupent de **toutes** les régions et que les intérêts particuliers ne priment pas sur les intérêts collectifs. Selon ces participantes, les dynamiques régionales devraient pouvoir s'exprimer autrement.

Une hypothèse de représentation proportionnelle

C'est sur la base de ces considérations préliminaires que Féminisme et Démocratie a développé un modèle de mode de scrutin afin de répondre aux objectifs fixés.

Proposition de modèle pour atteindre les objectifs de Féminisme et démocratie

Imaginons un Parlement composé de 125 sièges (comme actuellement) mais composé de 2 types de député-es :

- 74 sièges élus à la proportionnelle pure au niveau national (60% du Parlement)
- 51 sièges élus au niveau des 17 régions administratives (40% du Parlement)

De plus il faudrait :

- Discuter avec les nations autochtones pour connaître leur intérêt envers des sièges réservés à l'intérieur de l'Assemblée nationale (dans l'une ou l'autre des 2 catégories de sièges – s'ajoutant aux 125 sièges actuels) afin que toute la population, sans exception, y soit représentée.

1. 74 sièges à la proportionnelle pure au niveau national (60% du Parlement)

- Les élu-es représentent toute la population du Québec
- Chaque parti présente sa liste nationale de candidatures
- L'ordre des candidatures dans la liste est déterminé par les partis
- La liste des candidates et candidats est envoyée d'abord par la poste aux électrices et électeurs (comme actuellement) et est affichée dans chaque isolement le jour du scrutin
- Les partis obtiennent des sièges proportionnellement au pourcentage de suffrages reçus dans l'ensemble du Québec. Ils doivent obtenir un minimum de votes (5% dans plusieurs pays) pour obtenir des sièges
- La campagne du parti se fait sur le programme et sur la représentativité de la liste
- La campagne des candidates et candidats se fait selon leur représentativité et leur spécialisation (n'étant pas liés à une circonscription, les élu-es peuvent alors se spécialiser dans la défense des droits d'un groupe en particulier ou dans un créneau spécifique etc.). Leurs campagnes sont axées sur le programme du parti. Les candidates et candidats font campagne dans tout le Québec et/ou dans leur région de résidence et/ou en fonction de leur représentativité ou spécialisation.

Le bulletin de vote national :

Tout le Québec a le même bulletin présentant tous les partis autorisés

- Sur le bulletin de vote on choisit un parti

<p>Bulletin NATIONAL (le même pour toute la population)</p> <p>Cochez le parti politique de votre choix Certains modes de scrutin permettent d'indiquer une préférence entre les différentes candidatures (scrutins à listes ouvertes)</p>
<p>Ce vote décide de la répartition des 74 sièges que les partis auront au parlement. Cochez le parti politique que vous choisissez.</p>
<p>Votez pour un seul parti</p>
<p>Parti 1.....O Parti 2.....O Parti 3.....O Parti 4.....O Parti 5.....O Parti 6.....O</p>
<p>La liste des candidates et candidats de chacun des partis a été rendue publique, elle a été envoyée à chaque domicile et elle est affichée dans l'isoloir. Les partis peuvent présenter de 1 à 74 candidatures.</p>

Quels sont pour les femmes les avantages de la proportionnelle pure ?

Respect des critères de Féminisme et démocratie :

L'égalité de représentation des femmes dans les assemblées parlementaires

- Dans un scrutin de liste les partis doivent miser sur la représentativité de leur liste en plus de miser sur leur programme
- Plus la liste est visible plus la population peut critiquer et influencer sa composition
- C'est la voie toute désignée pour mettre en place des mesures incitatives ou législatives pour obtenir des partis qu'ils présentent au moins autant de candidates que de candidats.
- Les femmes préférant s'associer à un parti peuvent profiter de ces mesures.

L'émergence possible de tiers partis

- L'attribution à la proportionnelle de la plus large partie possible des sièges du Parlement permettra à des tiers partis de se développer dont des partis véhiculant des valeurs féministes. L'appui de la population à ces partis se reflétera en sièges ce qui assurera la présence de ces tendances au Parlement.

De plus :

- Une démocratie la plus directe possible
- Tout se joue dans la composition des listes et dans la campagne basée sur la représentativité-spécialité. L'ordre des candidats et candidates dans les listes est déterminé par les partis mais nous pouvons l'influencer ou le réglementer
- Dans ce modèle, toutes les régions du Québec ont accès aux mêmes choix et à la même diversité de partis.

Le scrutin proportionnel suppose l'existence de listes électorales et la connaissance par les électrices et électeurs des programmes de chacun des partis. Les candidats et candidates doivent se faire connaître largement. Les candidatures indépendantes sont difficilement envisageables.

Un vote préférentiel pourrait même être envisagé. On indiquerait alors sur le bulletin nos cinq premiers choix en les numérotant de 1 à 5 afin de signifier nos 5 candidatures incontournables. Ce qui permettrait de voter pour des femmes que des partis auraient placées en fin de liste.

2. 51 sièges pour représenter les régions (40% du Parlement)

- Chacune des 17 régions administratives possède 3 sièges non rattachés à des partis politique
- Ces élu-es des régions sont là pour défendre les intérêts de leur population et sont donc redevables à cette même population
- Toutes les régions sont égales en terme de siège
- Une équipe régionale est formée suite aux résultats du suffrage
- L'équipe régionale ne reproduit pas à petite échelle les chicanes parlementaires puisqu'elle est non partisane
- On pourrait même imaginer un bureau de région (plutôt que de comtés) où les 3 député-es se retrouvent ponctuellement pour travailler ensemble dans le meilleur intérêt de la région
- Les partis n'ont pas le droit de présenter des candidatures dans les régions

- Le financement des campagnes suit les règles déjà établies dans la Loi électorale pour le statut de candidate ou candidat indépendant mais en haussant les montants pour prendre la nouvelle situation en considération.

Le bulletin de vote régional :

- Un bulletin par région administrative présentant toutes les candidatures reçues (établir le nombre de signatures nécessaires pour se qualifier sur le bulletin)

Bulletin RÉGIONAL (spécifique à chaque région) Vote pour l'équipe de député-e-s indépendant-e-s	
Ce vote décide des 51 candidates et candidats qui représenteront les régions TROIS personnes par région seront élues.	
Indiquez vos trois choix par ordre de préférence (numérotez de 1 à 3)	
Candidate A <input type="radio"/>
Candidat B <input type="radio"/>
Candidate C <input type="radio"/>
Candidat D <input type="radio"/>
Candidate E <input type="radio"/>
Candidat F <input type="radio"/>
Candidate G <input type="radio"/>
Candidat H <input type="radio"/>

- Chaque électrice ou électeur doit choisir les trois personnes qui lui paraissent les plus aptes à représenter la région à l'Assemblée nationale en les numérotant de 1 à 3
- Il s'agit d'un vote préférentiel. De façon simplifiée le calcul se fait ainsi : on comptabilise tous les premiers choix. Les personnes recueillant la majorité absolue (50% des votes + 1) sont élues. Si personne n'obtient la majorité absolue on ajoute alors les votes selon les 2^e choix et 3^e choix si nécessaire jusqu'à l'obtention de la majorité absolue pour les 3 sièges à combler. On s'assure ainsi que les 3 élu-es représentent le plus grand nombre de personnes possible.

Quels sont pour les femmes les avantages des sièges régionaux non partisans ?

Respect des critères de Féminisme et démocratie :

L'égalité de représentation des femmes dans les assemblées parlementaires

- Permet à des femmes désirant s'impliquer dans leur communauté de le faire en ayant un réel pouvoir. Et s'il y a davantage de candidates il y aura davantage d'élues.
- Le statut d'indépendant n'étant plus marginal mais généralisé à toute une portion de la Chambre cela ouvre la voie à l'instauration de mesures diverses de soutien pour prendre en compte les besoins particuliers des candidates et candidats indépendants. Par exemple : davantage de financement pour la campagne que ce qui est actuellement prévu dans la loi électorale au statut d'indépendant, remboursement des frais de garde, accès à des services administratifs, etc.

Le sentiment d'appartenance à travers le lien crée entre le député et la région et le renforcement du rôle des parlementaires.

- D'attribuer à des députés-es régionaux une partie des sièges à l'intérieur du Parlement (40%) permet de conserver un lien direct entre la population et les élu-es.
- Cette formule permet aux femmes reconnues dans leur milieu et qui désirent travailler pour leur communauté d'avoir un réel pouvoir politique sans être obligées de militer à l'intérieur d'un parti politique ni de suivre la ligne du parti une fois élue.
- N'étant pas soumis à une ligne de parti ces élu-e-s pourrait se concentrer sur la défense des intérêts de la population de leur région.
- Les candidatures sont soutenues par leur communauté et lui sont donc redevables. Nous sommes loin des candidatures parachutées.
- Le mouvement féministe, dans les régions, peut « faire campagne » en incitant des femmes à se présenter et en soutenant leur candidature auprès des électrices et électeurs.

- On pourrait même imaginer un processus de discrimination positive pour s'assurer de la présence de suffisamment de candidates (ex. la Direction générale des élections DGE pourrait qualifier des candidates ne respectant pas le quota de signatures prévues s'il n'y a pas 50% de candidates sur le bulletin).

Ce modèle soulève plusieurs questions. Nous n'avons pas toutes les réponses mais en revanche nous croyons que certains avantages pourraient en ressortir malgré les problèmes et questionnements. Surtout, il faut constamment se mettre en mode « nouveau ». Et imaginer.

Quelques questions :

Concernant l'indépendance des sièges régionaux face aux partis politiques :

- Dans quelle mesure cette indépendance pourrait-elle aider à l'avancement de points de vues féministes? Ou encore est-ce que ceux-ci seraient mieux servis à l'intérieur des partis politiques?
- Les candidates auront-elles véritablement les moyens de faire une campagne régionale? Étant généralement moins riches que les hommes, étant donné la superficie des régions et étant donné la non affiliation à un parti donc à ses ressources?
- Comment préserver l'indépendance des députées et députés des régions? Est-ce que les partis politiques recruteront des candidates et candidats faussement non partisans mais bien disposés envers eux une fois au Parlement?
- Comment le mouvement des femmes arrivera-t-il à compétitionner les puissants lobbies tant pour recruter des candidates (indépendantes ou non d'ailleurs) que pour les appuyer dans leurs campagnes ou encore pour faire en sorte que les préoccupations féministes s'actualisent en Chambre?

Des sièges réservés aux nations autochtones

La question de la place des nations autochtones doit être débattue avec les premières concernées, les nations autochtones. La problématique d'une négociation de nation à nation devrait nous amener à innover. Nous n'élaborerons pas davantage sur le sujet dans ce présent mémoire étant entendu qu'il faut débiter par vérifier l'intérêt des nations autochtones envers une place dans la gouvernance de l'état québécois. Ensuite nous pourrions regarder ensemble les modalités.

Dans cette proposition de répartition des sièges nous avons recherché une formule qui permettrait d'inclure une représentation autochtone dans l'une ou l'autre des deux catégories de sièges proposées ici soit les sièges nationaux et les sièges régionaux ou même qu'une troisième catégorie

soit créer pour répondre à la situation et aux attentes respectives. Il nous apparaissait simplement important de mettre sur la table le questionnement en affirmant que nos aspirations démocratiques s'appliquent à toute personne habitant au Québec.

Nous nous préoccupons bien sûr beaucoup de la place des femmes autochtones dans une future façon de travailler conjointement à la gouvernance du Québec. Il ne faudra donc pas les oublier lorsque viendra le temps d'examiner l'intérêt des nations autochtones ainsi que toute discussion concernant les modalités. Les mesures favorisant la juste représentation des femmes devraient s'appliquer à toutes, quelle que soit leur façon de définir leur identité.

En résumé

- Les électrices et électeurs reçoivent deux bulletins dans l'isoloir où sont affichées les listes de 74 candidats-es des partis politiques existants
- Bulletin A : 3 sièges régionaux à combler
- Bulletin B : il faut choisir un parti, tenant compte de son programme et de la composition de sa liste comportant 74 noms de candidats-es de l'ensemble du Québec
- L'Assemblée nationale est donc composée majoritairement d'élu-es de tous les partis selon les suffrages obtenus proportionnellement et représentant les diverses tendances.
- Les électrices et électeurs conservent un lien avec une députée ou un député
- Celles qui veulent s'associer à un parti peuvent se présenter dans les listes du scrutin proportionnel alors que celles qui préfèrent rester indépendantes peuvent se présenter sur la base des sièges régionaux.

Imaginons maintenant un Parlement au quotidien

Le parti au pouvoir est celui qui a obtenu le plus de vote au niveau national. Le scrutin proportionnel répartissant équitablement les sièges parmi plusieurs partis, le parti au pouvoir peut avoir besoin de faire des alliances avec d'autres partis ou avec des député-es régionaux pour former un gouvernement. Cela n'est pas incompatible avec une stabilité gouvernementale comme le démontrent les situations politiques dans des pays comme l'Allemagne ou la Nouvelle-Zélande.

Nos conditions gagnantes

Ce n'est pas tout d'obtenir des changements radicaux au mode de scrutin que nous connaissons. Il nous faut aussi, et ce, particulièrement dans le mouvement des femmes, proposer d'autres mesures favorisant la participation des femmes à la vie politique parlementaire. Notre préambule donne des indications sur certaines mesures d'actions positives à mettre en place pour favoriser la présence des

femmes en politique². Que ce soit par voie incitative ou législative il faut faire en sorte que les partis politiques soient représentatifs de la société réelle en incluant davantage de femmes. Il nous faut donc arriver à ce que les listes des partis politiques comportent autant de candidates que de candidats et que les femmes soient bien placées dans ces listes, ayant ainsi une chance véritable de faire partie de la députation.

Voir l'effort et l'effet

Nous croyons que rendre davantage visibles les listes de candidatures des partis permettra aux femmes et à toute la population de juger de la volonté réelle d'un parti d'accorder une juste place aux femmes. Il nous faudra être vigilantes pour rendre publique une analyse de ces listes en fonction, entre autres, de l'attention portée au nombre de femmes qui en font partie.

Des mesures à mettre en place

Mais il n'y a pas que les listes. Il faudrait commencer dès maintenant à réfléchir à des mesures ciblées et concrètes permettant aux femmes d'atteindre l'égalité dans la représentation au sein des listes de partis, par exemple :

- des listes en alternance parfaite : une femme/un homme;
- une position « réservée-privilegiée » en tête de la liste (ex. qu'on retrouve au moins 10 candidatures féminines parmi les 20 premiers rangs ou que les candidates soient prioritairement dans le premier tiers de la liste du parti etc.);
- des listes en alternance sexuée par blocs de candidatures (5 femmes, 5 hommes, 5 femmes etc.);
- des amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présentent pas de listes égalitaires du point de vue du sexe.

Le présent document ne s'étendra pas sur chacune de ces mesures, dont certaines pourraient d'ailleurs se combiner, car le débat est à faire collectivement dans le mouvement des femmes. Il faudrait entre autre réfléchir à leur application dans le cas d'un parti politique féministe.

² Voir le point 5 : L'importance de mesures d'action positive.

On pourrait alors considérer qu'elles s'appliquent différemment dans le cas d'un parti formé dans le but de faire du rattrapage concernant la présence des femmes en politique. On pourrait même libeller de telles mesures dans le sens d'atteindre **au moins 50%** de candidatures féminines dans les listes.

Les questions peuvent donc être nombreuses et nous nous attendons à des débats passionnants dans les prochains mois !

La conciliation politique – famille - financement

Nombreuses sont celles qui voudraient être candidates mais qui ne le peuvent pas justement parce qu'elles sont des femmes. Il est déjà difficile de concilier travail-famille de façon satisfaisante alors de concilier politique-famille... un tour de force!

Tant que l'exercice politique ne prendra pas en compte les besoins spécifiques des femmes seulement quelques unes y auront accès. Déjà certains partis politiques prennent en charge les frais de garde d'enfants de leurs candidates et candidats. Mais il reste beaucoup à faire pour que cette préoccupation soit généralisée dans l'ensemble des partis. Les horaires de travail sont un autre empêchement majeur pour les femmes qui désirent que la carrière politique leur laisse tout de même du temps pour vivre et s'occuper de leurs enfants. Quant à la question du financement elle pose également problème pour bon nombre de femmes.

Toutes ces difficultés nous privent, en tant que société, de candidates et de députées intéressantes. Pour rendre la carrière politique plus attrayante et plus « réalisable » pour les femmes il faudrait obliger les partis politiques à prendre des mesures d'action positive, par exemple :

- programme de formation spécifique,
- financement particulier des campagnes féminines,
- comités de soutien et de recrutement,
- remboursement des coûts de garde et autre aide domestique.

Même si la plupart de ces mesures dépendent davantage des règles internes de chacun des partis que du mode de scrutin nous devons encore là les prendre en considération dans nos réflexions.

En conclusion

Féminisme et démocratie a tenté de trouver un modèle de scrutin proportionnel qui satisfasse à la fois celles qui tiennent au lien régional entre les élu-es et les électrices et électeurs et celles pour qui la « proportionnelle pure » offre l'avantage de respecter totalement le choix de ceux et celles qui votent davantage sur la base d'un programme.

Nous ne prétendons pas avoir trouvé le modèle parfait ; nous le présentons à la Commission des institutions ainsi qu'au Comité directeur sur les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques avec toutes les questions qu'il comporte encore.

Nous avons cependant constaté qu'il était porteur d'espoir pour plusieurs femmes qui y voient des alternatives intéressantes.

Nous souhaitons enfin que ce moment de réflexion nous entraîne plus loin qu'auparavant dans la recherche des « conditions gagnantes » pour que des femmes, de plus en plus nombreuses, soient présentes dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Le collectif Féminisme et démocratie

Les membres suivant-e-s ont participé à la recherche et aux réflexions qui ont mené à la rédaction de ce document

Michelle Asselin représentante de la FFQ

Carole Benjamin

Marie-France Benoit

Martine Blanc*

Françoise David (rédaction)

Carole Dodier

Marie-France Dozois

Kristiane Gagnon

Yveline Ghariani

Lorraine Guay

Élaine Hémond

Carole Lejeune

Diane Lamoureux (rédaction)

Anne Pasquier

Mercédez Roberge (rédaction)

Gérard Talbot

Marie-Andrée Thollon

Pour rejoindre le collectif veuillez contacter:
Mercédez Roberge
3742, rue Bélair
Montréal Québec H2A 2B7
514-721-7826
mroberge@colba.net

- * À titre de membre du comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, elle observe la neutralité sur les propositions du collectif, contenues dans ce mémoire.

Le collectif Féminisme et démocratie recommande :

- 1) Que le prochain mode de scrutin s'inspire du modèle présenté dans ce document soit une combinaison de deux types de sièges : une majorité de sièges (74) attribués proportionnellement selon un scrutin de liste au niveau national ainsi que de sièges indépendants (51) attribués au niveau des 17 régions administratives, soit 3 sièges par région.
- 2) Le prochain mode de scrutin devra représenter le plus fidèlement possible la volonté populaire en utilisant le plus possible d'éléments d'un mode de scrutin proportionnel dont l'utilisation du scrutin de liste.
- 3) De plus le prochain mode de scrutin devra répondre aux objectifs suivants :
 - a) l'égalité de représentation des femmes dans les assemblées parlementaires;
 - b) le maintien d'un lien entre député-e et électrices et électeurs de sa région;
 - c) l'émergence possible de tiers partis;
 - d) le renforcement du rôle des parlementaires.
- 4) Le prochain mode de scrutin devra prendre en compte que les femmes veulent pouvoir choisir entre une implication partisane et une implication non-partisane.
- 5) Que, dans le processus de réforme du mode de scrutin, le gouvernement discute avec les nations autochtones afin de connaître leur intérêt envers une place dans la gouvernance de l'état québécois et discutent ensemble des modalités. Le gouvernement devrait s'assurer que tout nouveau mode de scrutin puisse s'adapter pour répondre à cette situation et aux attentes respectives.
- 6) Que les femmes autochtones soient invitées à prendre part à ces discussions et que toute mesure favorisant la juste représentation des femmes s'appliquent à toutes, quelle que soit leur façon de définir leur identité.
- 7) Le prochain mode de scrutin devra inclure des mesures ciblées et concrètes d'action positive permettant aux femmes d'atteindre l'égalité dans la représentation au sein des listes de partis, par exemple :
 - a) des listes de candidatures comptant au moins 50 % de candidatures féminines;
 - b) des listes en alternance parfaite : une femme/un homme;
 - c) une position « réservée-privilegiée » en tête de la liste (ex. qu'on retrouve au moins 10 candidatures féminines parmi les 20 premiers rangs ou que les candidates soient prioritairement dans le premier tiers de la liste du parti etc.);

- d) des listes en alternance sexuée par blocs de candidatures (5 femmes, 5 hommes, 5 femmes etc.);
 - e) des amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présentent pas de listes égalitaires du point de vue du sexe.
- 8) Que les candidates puissent obtenir une formation spécifique tant de la part des partis politique que du Ministère de l'éducation
- 9) Que les partis politiques mettent sur pied des comités de soutien et de recrutement ainsi que tout ce qui sera pertinent pour susciter les candidatures féminines.
- 10) Qu'une importante campagne d'éducation populaire soit réalisée afin d'accompagner la population tout au long de la mise en place d'une réforme du mode de scrutin. Cette campagne devra convier la population à des changements profonds dans les mentalités. Elle devra également faire en sorte que les femmes soient sensibilisées aux nouvelles avenues qui s'offriraient à elles.
- 11) Que les candidates puissent avoir accès à du financement adéquat pour leurs campagnes électorales et soient appuyées dans leurs démarches., et ce qu'elles se présentent à l'intérieur des partis politiques ou à titre d'indépendantes.
- 12) Que des mesures et du financement soit mis en place pour faciliter la conciliation politique-famille, comme le remboursement des coûts de garde.